

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 1^{er} août 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 juillet 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
Mme MASSEI	à	M. LUCCIONI
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents:

M. VOGLIMACCI, Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme BERNARD, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. Habani.est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1 ^{er} août 2016	Délibération N°2016/238

Avenant au programme de médiation et d'action culturelle spectacle vivant et lecture publique - année 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Considérant, la délibération du lundi 25 janvier n°2016/27 relative aux projets de médiation et d'action culturelle spectacle vivant et lecture publique pour l'année 2016.

Madame l'adjointe déléguée à la culture, informe les membres de l'Assemblée que le budget prévisionnel du programme de médiation culturelle est soumis à modification. Afin de réaliser l'intégralité des actions prévues dans la délibération, le budget total réalisé s'élèvera en effet à hauteur de 55 000 € au lieu des 52 000 € initialement annoncés.

Cet avenant modifie le budget global du programme pour l'année 2016, le reste de la délibération n° 2016/27 reste inchangé.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER l'augmentation du budget allouée au programme de médiation culturelle pour l'année 2016

DE PRECISER que les crédits afférents sont inscrits au BP 2016, Chapitre 11, fonction 33.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juillet 2016,

AUTORISE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'augmentation du budget allouée au programme de médiation culturelle pour l'année 2016

PRECISE

Que les crédits afférents sont inscrits au BP 2016, CH 11 fonction 33

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160801-2016_238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2016

Publication: 04/08/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI